

**Charles C. Gagnon et Marc-André Bélanger  
se joignent à BCF**

**Montréal, le 25 février 2009** – C'est avec fierté que BCF annonce l'arrivée de Charles C. Gagnon et de Marc-André Bélanger à titre d'associés au sein du groupe de fiscalité du cabinet.

« Nous sommes très heureux d'accueillir parmi nous ces professionnels qui viendront enrichir de leur expertise un des domaines de pratique les plus importants chez BCF, c'est-à-dire la fiscalité », a déclaré André Morrissette, associé et membre du comité exécutif de BCF.

Charles C. Gagnon possède 15 ans d'expérience à titre de conseiller auprès de familles fortunées et leurs entreprises. Son expertise porte sur les aspects fiscaux des réorganisations et des transactions d'achat et de vente d'entreprises, la planification stratégique et successorale au sein d'entreprises privées, l'élaboration de structures d'investissement au Canada et à l'étranger, les testaments et les fiducies. Son expertise s'étend également aux aspects fiscaux reliés à l'immigration et l'émigration et à la planification fiscale internationale.

Marc-André Bélanger se spécialise depuis une dizaine d'années en fiscalité corporative et internationale. Sa pratique en fiscalité corporative inclut notamment les réorganisations d'entreprise, les fusions et acquisitions, les fiducies de revenu et le financement corporatif. Titulaire d'une maîtrise en fiscalité canadienne ainsi que d'une maîtrise en fiscalité américaine, il possède une expertise particulière dans le domaine des investissements, financements et acquisitions effectués dans un contexte Canada-États-Unis.

-30-

BCF regroupe plus de 130 avocats, agents de brevets et agents de marques dont la pratique du droit s'adapte à l'évolution du monde des affaires. L'encadrement unique de ses équipes multidisciplinaires répond aux besoins particuliers des entreprises. Membre du réseau international Méritas, BCF possède une expertise recherchée notamment dans les secteurs des fusions et acquisitions, de la fiscalité canadienne et internationale, des valeurs mobilières, du capital de risque, de la propriété intellectuelle, du litige commercial et l'insolvabilité, de même qu'en droit immobilier et en immigration d'affaires. BCF a enregistré un taux de croissance de 1 600 % au cours des 14 dernières années, une croissance qui confirme son statut de chef de file dans la pratique du droit des affaires au Québec.

Source : BCF

Renseignements : Geneviève Dussault  
Directrice marketing et communications  
514 397-5550  
gdussault@bcf.ca